

La fiscalité

[Français]

M. Bussières: Monsieur le président, je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déjà porté à l'attention du ministre des Finances la préoccupation telle qu'elle est exprimée par le député. C'est une question particulière sur laquelle il faudra se pencher. Le problème pourrait être solutionné soit dans le cadre du domaine de la taxation, soit par le biais du ministère de l'Agriculture. Cependant, il faudrait faire un examen très attentif, pour savoir si ce secteur particulier est plus pénalisé que d'autres et jusqu'à quel point une compensation particulière devrait être apportée. Je peux assurer le député que les instances qu'il fait et qui ont été faites par le ministère de l'Agriculture seront examinées avec attention par le ministre des Finances.

[Traduction]

M. Hargrave: Monsieur le président, ma troisième question est plus générale et concerne le coût de production des aliments. En Alberta, il y a 85,000 cultivateurs dont 80 p. 100 utilisent le gaz naturel à la suite du vaste programme de conversion au gaz dans les milieux ruraux, qui a été une excellente chose pour les cultivateurs albertains. Ces derniers doivent maintenant, bien entendu, payer des taxes sur le gaz naturel et cela a eu des répercussions importantes sur leurs coûts de production. Ce n'est pas tant le coût de chauffage de leurs maisons, de leurs granges, etc. qui est important, mais plutôt l'incidence de ces taxes sur le coût des engrais chimiques. Je suis persuadé que le ministre est au courant de la situation, et sachant qu'il y a des milliers de personnes qui utilisent ces engrais, il aura une bonne idée de l'augmentation des coûts qui en est résultée. En fait, dans le sud de l'Alberta, le gaz naturel est devenu maintenant la forme d'énergie la plus chère pour faire fonctionner les systèmes d'arrosage à eau diffusée, surtout les pivots automatisés permettant d'asperger un quart de section en entier. Tout cela augmente considérablement les coûts de production de la nourriture.

Je voudrais demander au ministre s'il a bien conscience de la gravité de la situation et si le gouvernement tiendra compte dans ce projet, au moyen d'une modification ou autres, du coût élevé du gaz naturel utilisé dans la production des denrées alimentaires?

[Français]

M. Bussières: Monsieur le président, la question du coût de l'énergie comme intrant dans la production agricole et production de la nourriture suit évidemment l'augmentation générale des coûts de l'énergie et contribue ainsi à faire augmenter la partie du panier de provisions qui est touchée par cet aspect du coût d'intrant qu'est l'énergie. Est-ce qu'on devrait avoir un régime de taxation spécial qui s'appliquerait pour ces intrants qui verraient leur coût augmenter à cause de l'augmentation des coûts de l'énergie? Je pense que si on répondait oui, et qu'on le faisait par le biais d'amendement ou d'accommodement particulier dans le domaine de la taxation pour la production sur l'énergie et pour la production de nourriture, il faudrait également utiliser le même biais, c'est-à-dire des amendements ou des réductions ou des accommodements dans le domaine de la taxation pour d'autres secteurs qui eux aussi utiliseraient le gaz naturel et qui pourraient être frappés. Je ne dis pas au député que le problème qu'il décrit n'existe pas, il existe. Cependant, je lui dis que si on prend des mesures d'accommodement pour ce secteur pour la partie des coûts

d'énergie qui est un coût d'intrant dans la production de la nourriture, si on tient compte de ce facteur par des accommodements, il va falloir tenir compte également de ce facteur d'augmentation de coût dans d'autres secteurs de la production et cela nous amènerait à une mosaïque dans le système de la taxation qu'il serait extrêmement difficile à administrer. Cependant, le problème tel qu'il le décrit existe réellement.

Monsieur le président, pendant que j'ai la parole j'aimerais rappeler à la Chambre qu'à la suite de discussions que j'ai eues avec le député de Calgary-Centre (M. Andre), il avait été entendu à la suite des discussions . . .

● (1740)

[Traduction]

M. Huntington: Ils ne veulent pas l'obtenir de l'Ouest; ils veulent l'obtenir du Sud.

M. Bussières: J'ai discuté de la question avec le député de Calgary-Centre à propos de l'amendement à l'article 7.

[Français]

. . . étant donné les instances qui avaient été faites dans le débat, à l'étape de la deuxième lecture, quant aux dispositions de l'article 8 de l'ancien projet de loi qui devient maintenant l'article 7 dans le projet de loi actuel, je présenterais un amendement et, au lieu d'avoir un montant global maximum pour les taxes prévues à l'article 7 du projet de loi actuel, on aurait une mise en vigueur sur une période de temps égale à la durée de l'entente que nous voulons sanctionner, et il y aurait un maximum fixé pour chacune des années pour les diverses taxes. Alors comme cet amendement se trouve à l'article 7, je demanderais qu'on approuve les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, et, en arrivant à l'article 7, je pourrais lire l'amendement qui, si je comprends bien, est accepté par tous les députés.

[Traduction]

Le vice-président adjoint: Il reste quelques moments au député de Medicine Hat. Je vois que le député de Calgary-Sud souhaite prendre la parole. Il a eu l'amabilité d'informer la présidence qu'il consentirait à accepter certains des articles.

M. Hargrave: Monsieur le président, j'ai deux petites questions. Elles concernent l'industrie d'entretien des puits de pétrole et de gaz qui est tellement vitale pour les villes de Brooks et de Medicine Hat en Alberta. Comme chacun le sait, cette industrie a connu de terribles moments en raison du Programme énergétique national. Le gouvernement envisage-t-il d'égaliser la proposition présentée récemment par le gouvernement de l'Alberta, qui a reconnu les difficultés qu'éprouvait cette industrie d'entretien? Le gouvernement envisage-t-il d'agir ainsi, du fait que toutes ces industries d'entretien appartiennent à des Canadiens, à de petits entrepreneurs et sont, dans de nombreux cas, des entreprises familiales?

Le gouvernement envisage-t-il aussi d'étudier la situation dans le cas du pétrole lourd, car les puits ont presque tous été fermés dans le sud-ouest de la Saskatchewan et le secteur de Suffield du fait qu'il n'est pas rentable de produire et qu'il n'existe pas de station d'amélioration. Qu'en est-il de la station d'amélioration que l'on envisageait à un certain moment de construire en Saskatchewan?